



PROCÈS-VERBAL
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
ÉTABLISSEMENT SAINT-PHILIPPE

PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE KAMOURASKA – RIVIÈRE-DU-LOUP
ÉCOLE SAINT-PHILIPPE, NOTRE-DAME ET J.-C. CHAPAIS

Procès-verbal de la cinquième séance ordinaire du conseil d'établissement tenue le mercredi 22 juin 2022 à 17 h 30 au local des spécialistes de l'école J.-C.-Chapais de Saint-Denis.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Parents : Manon Bélanger, Anik Charest, Élise de Repentigny, Pascal Dumais, Éric Maltais et Isabelle Rivard

Enseignant(e)s : Charles Bissonnette, Élise Chénard et Roxanne Lévesque

Personnel de soutien : Mélanie Lévesque, secrétaire d'école
Caroline Caron, technicienne en service de garde

Direction : Marie-Hélène Ouellet

Professionnelle : Roxanne Lapointe-Dubé, psychoéducatrice

ÉTAIT ABSENTE : Mitouka Baudouin

1. MOT DE BIENVENUE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Mesdames Bélanger et Ouellet souhaitent la bienvenue et constatent le quorum. La séance est ouverte à 18 h 10.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CÉ # 21-22-035

Il est proposé par madame Caroline Caron et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance soit adopté tel que déposé en laissant le point « autres sujets » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION ET SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RÉUNION DU C.É.

CÉ # 21-22-036

Il est proposé par madame Élise Chénard et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du conseil d'établissement du 9 mai 2022 soit adopté tel que proposé.

4. DOSSIERS DE DÉCISION

4.1 APPROBATION DU CODE DE VIE 2022-2023

CÉ # 21-22-037

Les membres ont reçu le document dans les délais requis pour exempter la lecture complète lors de la réunion.

Madame Marie-Hélène nous mentionne les principaux changements qui ont été apportés à ce dernier.

Remplacer «Je me fais confiance» par «Je fais de mon mieux» a été proposé par madame Élise De Repentigny.

Dans ce code de vie, l'équipe-école misera sur les renforcements positifs.

Il est proposé par madame Roxanne Lévesque, et résolu :

QUE le code de vie soit approuvé tel que proposé pour l'année scolaire 2022-2023.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

4.2 ADOPTION DU BILAN DU PLAN D'ACTION POUR PRÉVENIR ET TRAITER L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE (ART. 75.1 LIP)

CÉ # 21-22-038

Madame Lapointe-Dubé présente les résultats de sondage pour le plan de lutte des écoles et nous présente le bilan du plan d'action pour prévenir et traiter l'intimidation et la violence à l'école.

Il est proposé par madame Anik Charest

Que le bilan du plan d'action pour prévenir et traiter l'intimidation et la violence à l'école soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.3 ADOPTION DU BUDGET 2022-2023

CÉ # 21-22-039

Considérant que conformément à l'article 95 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement doit adopter le budget annuel de l'école proposé par la direction, et le soumettre à l'approbation du centre de services scolaire;

Considérant que la répartition des ressources financières s'établit à partir de l'effectif scolaire de l'année précédente, soit celle du 30 septembre 2021 cela, selon la recommandation du comité de répartition des ressources;

Considérant que conformément à l'article 96.24 de la Loi sur l'instruction publique, les surplus de l'école, le cas échéant, deviennent ceux du centre de services scolaire. Toutefois, le centre de services scolaire peut, pour l'exercice financier suivant, porter au crédit de l'école ou au crédit d'un autre établissement d'enseignement ces surplus, en tout ou en partie, selon la disponibilité d'utilisation permise par le Ministère, et si le comité de répartition des ressources institué en vertu de l'article 193.2 en fait la recommandation et que le conseil d'administration du centre de services scolaire y donne suite;

Considérant que conformément à l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement peut, au nom du centre de services scolaire, solliciter et recevoir toute

somme d'argent par don, legs, subventions ou autres contributions bénévoles de toute personne ou de tout organisme public ou privé désirant soutenir financièrement les activités de l'école;

IL EST PRÉPOSÉ PAR madame Roxanne Lapointe-Dubé

QUE le conseil d'établissement adopte le budget de l'École Saint-Philippe, Notre-Dame et J.-C.-Chapais au montant total de 357 103 \$ établi comme suit :

Total des mesures dédiées, protégées et décentralisées (unité 526) : 328 760 \$

Total du budget de base décentralisé (unité 6XX) : 28 343 \$

QU'il soit soumis au centre de services scolaire pour approbation conformément à l'article 276 de la Loi sur l'instruction publique, étant entendu que ce budget pourra être rajusté des surplus budgétaires de l'école, selon l'utilisation disponible et permise par le Ministère, s'il y a lieu, ou selon toute modification apportée par le Ministère et/ou tout apport financier additionnel dans le courant de l'année scolaire.

4.4 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DE LA PRÉSIDENTE

CÉ # 21-22-040

Mme Manon Bélanger fait la lecture de son rapport annuel.

Il est proposé par monsieur Charles Bissonnette

QUE le rapport de la présidente soit adopté tel quel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. DOSSIERS D'INFORMATION

5.1 DIRECTION

5.1.1 HORAIRE DES ÉCOLES 2022-2023

Avant-midi		Après-midi	
7 h 55	Arrivée des élèves	12 h 40	Arrivée des élèves
8 h 00	Début des cours	12 h 45	Début des cours
10 h à 10 h 20	Récréation	13 h 45 à 14 h 05	Récréation
11 h 20	Fin des cours	15 h 05	Fin des cours
11 h 25	Départ des élèves	15 h 10	Départ des élèves

5.1.2 HORAIRE DE LA MATERNELLE

Il n'y a plus de ½ journée de congé au préscolaire. 12 minutes chaque jour sont enlevées à l'horaire quotidien. Cependant, pour éviter de terminer plus tôt, les 12 minutes sont placées les jours 4 et 9, les élèves termineront donc à 13 h 45.

5.1.3 PLAN D'EFFECTIF - TES

Pas encore la confirmation
Présentation
1 TES temps plein chaque école

5.1.4 PARASCOLAIRE – RETOUR DU SONDAGE

Nous avons reçu 56 réponses, plusieurs idées de la part des parents

5.1.5 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2022-2023

Proposition du 13 septembre 19 h à St-Philippe, tirage d'un prix pour le paiement d'une partie de la facture des cahiers d'exercices

5.1.6 TRAJECTOIRE D'INTERVENTION – DOCUMENT EXPLICATIF POUR LES PARENTS

Ce document sera déposé sur le site internet de nos écoles.

5.2 PROFESSIONNELLE

L'adoption du bilan du plan d'action pour prévenir et traiter l'intimidation et la violence à l'école a été faite au point 4.2.

Le remaniement des postes en psychoéducation. Elle se rapproche de chez elle. Elle sera à St-Antonin.

5.3 ENSEIGNANTS

5.3.1 ÉCOLE NOTRE-DAME

Sortie à la Ferme Gijamika pour les élèves de 4 ans pour le volet parents.

Le 16 juin, nous avons eu des olympiades.

Journée des finissants du 21 juin : jeux gonflables et activités organisées par les enseignants.

Sortie au parc pour les 1re et 4e années le 22 juin. Lecture jumelée grands et petits, pédagogie active.

5.3.2 ÉCOLE SAINT-PHILIPPE

Nous avons vécu de belles activités de fin d'année à l'école de Saint-Philippe. Au mois de mai, les élèves de la maternelle à la 4e année ont assisté à un spectacle à la salle André Gagnon. Toute l'école s'est déplacée au Musée Maritime de L'Islet et les élèves du préscolaire ont participé à un atelier de cuisine moléculaire.

En juin, nous avons reçu l'artiste Josée Bourgoin pour l'activité Centrifun. Les élèves du préscolaire ont visité la ferme Gijamika : nous remercions les parents accompagnateurs. La journée d'olympiades a été très appréciée après une pause de deux ans. Un pique-nique a eu lieu pour les élèves de 5e et 6e années afin de souligner le départ des finissants. Pour la dernière journée de classe, plusieurs activités étaient organisées près de l'école : jeux gonflables, mini putt, parcours, canon à mousse, jeux d'eau, jeux d'habiletés et autres surprises. Il était vraiment agréable de terminer l'année scolaire plus normalement en ayant moins de restrictions sanitaires.

5.3.3 ÉCOLE J.-C.-CHAPAIS

Nous avons terminé les ateliers de danse avec l'école Destroismaisons. Nous avons continué de marcher après le défi Pierre Lavoie à chaque début de journée. Nous avons fait une sortie de fin d'année à La Pocatière : quilles et cinéma. Nous avons fait une envolée de papillons. À la fin de l'année, il y a eu une Mini Kermesse.

5.4 SERVICE DE GARDE

1- Journée pédagogique du mois d'août

26 août : Tout le monde au service de garde de Mont-Carmel. Le service de garde fermé pour les enfants.

29 août : Chacun dans nos services de garde avec des activités organisées par les éducatrices.

30 août : Coco latté – peinture sur céramique.

31 août : Chacun dans nos services de garde avec des activités organisées par les éducatrices.

2- Rappel des heures d'ouverture de nos services de garde :

Mont-Carmel : 7h15 à 17h45

Saint-Philippe : 7h20 à 17h45

Saint-Denis : Fermé en AM et fermeture 17h45

3- État des inscriptions pour 2022-2023

Mont-Carmel : 45 réguliers – 24 sporadiques (16 utilisateurs) (3 postes)

Saint-Philippe : 29 réguliers – 16 sporadiques (9 utilisateurs) (2 postes)

Saint-Denis : 25 réguliers - 12 sporadiques (7 utilisateurs) (2 postes)

4. Première journée du service de garde sera le 26 août afin de permettre au personnel du service de garde d'assister à l'assemblée du personnel.

5.5 COMITÉ DE PARENTS

Aucun point

6. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

7. QUESTION DU PUBLIC

Aucune question.

8. AUTRES SUJETS

Aucun autre sujet

9. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion sera celle de l'assemblée générale annuelle des parents et elle aura lieu le 13 septembre à 19 h à l'école Saint-Philippe.

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 19 H 25

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par madame Caroline Caron et résolu :

QUE la séance soit levée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Manon Bélanger
Présidente

Marie-Hélène Ouellet
Directrice

Procès-verbal fait par Mélanie Lévesque, secrétaire